

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Direction des moyens généraux - Acquisition de mobiliers de bureau, d'atelier et scolaire - Appel d'offres ouvert en 4 lots - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la direction des moyens généraux est chargée de l'approvisionnement et du renouvellement en matière de mobilier de bureau et d'atelier des services communautaires, mais aussi du mobilier scolaire des écoles qui restent à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les marchés précédents étant arrivés à échéance, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Notre Etablissement public lance un appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics. L'étendue et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, le marché sera à bons de commande avec montant minimum et maximum, en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché comportera quatre lots, faisant l'objet de marchés séparés et intégrera le recyclage des mobiliers dans le souci du respect de la démarche de développement durable entreprise par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, dans la limite de 2 reconductions.

Le montant total des commandes pour la période annuelle est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant en € H.T.	
		Minimum annuel	Maximum annuel
01	Mobilier de bureau à potentiel calorifique faible	90 000,00	360 000,00
02	Mobilier de bureau en verre de sécurité	105 000,00	410 000,00
03	Mobilier d'atelier et équipements spécifiques	35 000,00	130 000,00
04	Mobilier scolaire	66 000,00	264 000,00
Totaux		296 000,00	1 164 000,00

L'opération est estimée à 3.492.000 € HT (maximum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée de 2 périodes de reconduction autorisées par le code des marchés publics.

- La dépense actuellement prévue sur le programme prévisionnel d'investissement 2007/2011, devra être inscrite au budget principal des exercices 2008 à 2010, sur les imputations suivantes :

- chapitre 21, article 2184, fonction 0200, CRB AA40, Programme GAA00
- chapitre 21, article 2184, fonction 211, CRB AA40, Programme EA00
- chapitre 21, article 2188, fonction 211, CRB AA40, Programme EA00
- chapitre 21, article 2184, fonction 212, CRB AA40, Programme EA00
- chapitre 21, article 2188, fonction 212, CRB AA40, Programme EA00
- chapitre 011, article 60628, fonction 0200, CRB AA40

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des dispositions des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction centrale des achats et marchés (au 13^{ème} étage de l'Hôtel communautaire).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,
- à signer les marchés à intervenir avec le (ou les) prestataire(s) qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du Code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1^{er} et 35.II.3^o dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2008

M. ODETTE EYSSAUTIER